

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/f56598b1c9a65428aad101e0>

Date d'obtention : 2020-11-27 19:19:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, nous devons intervenir auprès de la personne qui signale l'évènement et la victime et tenter de les rassurer

deuxième: Remplir la grille afin d'évaluer l'incident.

troisième vérifier l'information des témoins de l'évènement

Avant de passer à la dernière étape, s'assurer que l'acte n'était pas malveillant ou criminel.

quatrièmement Parler au jeune instigateur si malveillance contacter le service de police et confisquer cellulaire pour arrêter la propagation

En tout temps aviser le parent des démarches.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que l'on doit parler au témoins avant l'instigateur et que si les informations sont fondées malveillantes, nous ne devons pas l'interroger, mais confisquer l'appareil.

Suivre les étapes préliminaire

Une intervention doit être faite avec les deux parties même si cela n'est pas de la pornographie ou avec intention malveillante.

Si le jeune refuse de collaborer, une intervention policière est nécessaire.

Nous devons intervenir seulement dans le cadre scolaire et appliquer le code de vie si cela n'est pas criminel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La quatrième étape qui consiste à parler au jeune instigateur. Si celui-ci est dans le déni ou non collaborant. Il se peut qu'il refuse de nous remettre le cellulaire dans le cas de malveillance. J'imagine que pendant ce temps, nous allons devoir le garder dans le bureau, afin de s'assurer que la photo ou le vidéo ne se propage d'avantage et que le policier puisse intervenir?